



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Première session, 59^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 3
le jeudi 25 octobre 2018

AFFAIRES COURANTES

Prières
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentations des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentations des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat ajourné par M. Higgs.

Reprise du débat le jeudi 25 octobre 2018.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée

2, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*. L'hon. M. Melanson.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 24 octobre 2018.

Motion 2 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 24 octobre 2018.

Motion 3 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 24 octobre 2018.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 4 — M. G. Arseneault, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le mardi 30 octobre 2018, la résolution suivante :

que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit tenu d'établir un nouveau processus budgétaire plus ouvert et plus transparent au titre duquel les crédits budgétaires des ministères seront étudiés par le comité et des réunions publiques seront tenues ;

que le Comité permanent de la politique économique soit tenu d'examiner les taux de redevances applicables aux ressources afin d'assurer un meilleur équilibre entre la croissance économique et l'optimisation de nos ressources, tout en protégeant les propriétaires de terrains boisés privés, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de la politique sociale soit tenu de réaliser un examen relatif aux numéros de facturation, tout en préservant les services de santé dans les régions rurales et en assurant le recrutement de médecins additionnels, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent des corporations de la Couronne soit tenu de consulter des experts, l'Association des travailleurs paramédicaux, le syndicat des travailleurs paramédicaux et d'autres parties prenantes et de réaliser un examen public des services d'ambulance, en se penchant surtout sur la pénurie de personnel paramédical, que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité et que le comité rédige un rapport découlant de cet examen d'ici au 15 décembre 2018 ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'envisager une interdiction progressive de l'utilisation d'herbicides tels que le glyphosate, l'étendue de l'interdiction devant être fondée sur des preuves tangibles, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'examiner la gouvernance municipale et la possibilité de moderniser l'imposition relative aux municipalités et de faire des recommandations à cet égard, l'examen portant notamment sur la possibilité de réduire ou de supprimer ce qu'on appelle la double imposition et de supprimer, dans un contexte d'évaluation, l'exonération visant les biens à usage industriel, y compris la machinerie et l'équipement, et que

tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que tout document de travail sur l'équité salariale dans le secteur privé, déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier, soit d'office renvoyé au Comité permanent de modification des lois et que le comité soit tenu de rédiger un rapport comportant des recommandations sur des mesures législatives visant l'équité salariale dans le secteur privé ;

que tout document de travail sur les augmentations du salaire minimum, déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier, soit d'office renvoyé au Comité permanent de la politique économique et que le comité soit tenu de rédiger un rapport comportant des recommandations sur le taux des augmentations du salaire minimum qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} avril 2020, le 1^{er} avril 2021 et le 1^{er} avril 2022 ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'examiner une ou plusieurs questions sur la représentation proportionnelle, le vote préférentiel ou l'âge de voter à poser aux gens du Nouveau-Brunswick à l'occasion des élections municipales de 2020 ainsi que des modifications de la *Loi référendaire* afin d'assurer un processus équitable et de faire des recommandations à cet égard, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de la politique économique soit tenu d'examiner l'aide financière que reçoit l'industrie pour attirer des investissements et créer des emplois, de déterminer si les types et les montants de cette aide répondent aux besoins et de faire des recommandations à cet égard, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que, nonobstant les pouvoirs et mandats de certains comités permanents définis dans le Règlement ou dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure adopté par la Chambre le 10 mars 2015, tout comité tenu de rédiger un rapport conformément à la présente motion, en plus des pouvoirs et mandats traditionnellement conférés, soit investi des pouvoirs suivants, tels qu'ils sont requis pendant la 59^e législature pour exercer les responsabilités attribuées par la présente motion :

- celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- celui de tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- celui de s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- celui de mener les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, tout comité tenu de rédiger un rapport conformément à la présente motion soit habilité à le rendre public par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Coon, appuyé par M. K. Arseneau, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;

attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;
 attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;
 attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;
 attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;
 attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

Motion 6 — M. K. Arseneau, appuyé par M^{me} Mitten, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;
 attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, car rien ne favorise le déclenchement d'élections hâtives en vue d'obtenir un gouvernement majoritaire ;
 attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement passe à un système de scrutin préférentiel et qu'il envisage d'adopter une forme de représentation proportionnelle ;
 attendu qu'un récent sondage a révélé que plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick disent que le nombre de votes est plus important à prendre en compte que le nombre de sièges pour déterminer qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;
 attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mener une enquête publique sur la meilleure façon d'instaurer la représentation proportionnelle au Nouveau-Brunswick afin que la composition de l'Assemblée législative reflète le nombre de votes exprimés.

Motion 7 — M^{me} Mitten, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;
 attendu que de nombreux travailleurs paramédicaux sont surmenés, ce qui se traduit par des congés liés au stress ;
 attendu qu'il manque en permanence 150 travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick et que de 125 à 150 travailleurs paramédicaux additionnels sont en congé prolongé à tout moment ;

attendu que, en 2017, les travailleurs paramédicaux ont fait 216 000 heures supplémentaires, ce qui a coûté 8 millions de dollars ;
attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;
attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, car il a fallu plus de 20 minutes à l'ambulance pour arriver sur les lieux ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mener une enquête publique sur les services d'ambulance au Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

PÉTITIONS

- 1, M. Coon — présentée le 24 octobre 2018.
- 2, M. Coon — présentée le 24 octobre 2018.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt à la Chambre

Rapport du scrutin des élections générales du Nouveau-Brunswick tenues le 24 septembre 2018
— déposé par l'hon. M. Guitard, le 23 octobre 2018.

Les services d'ambulance au Nouveau-Brunswick, livre vert préparé par le ministre de la Santé à l'appui d'un examen par un comité législatif de la prestation de services d'ambulance terrestres au Nouveau-Brunswick
— déposé par l'hon. M. Bourque, le 24 octobre 2018

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative